

# Règlement Financier Ligue Occitanie de Course d'Orientation

Mis à jour le 19/03/26

Ces règles ont été décidées en AG ou par le Comité Directeur de la ligue

## I Tarifs d'affiliation à la Ligue des comités départementaux et clubs

**Comités départementaux** : 1 € par licenciés du département au 31 août N-1

**Clubs** : 2 € par licenciés du club au 31 août N-1.

Lors de la création d'un club ou d'un comité départemental après le 30 juin, le club ne votera pas à l'AG qui suit, et il n'est donc pas exigé de cotisation à N.

Dans le cas d'une création avant le 1<sup>er</sup> juillet, le club pourra voter à l'AG qui suit, et il sera redevable d'une cotisation minimum à N basée sur 3 licenciés.

## II - PASS'O : redevance LOCCO

Appliqué uniquement sur les courses régionales. Les régionales VTT O sont exonérées pour aider au développement de cette pratique.

Nouveaux types de Pass'O et redevance ligue à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2022:

Pass'Compet (ou Pass'Event)	Pass'Découverte Compétition (*)	Pass'Loisir Santé
1,60 €	0,50 €	0,00 €

(\*) supprimé à compter de 2027

## III - CARTOGRAPHIE

La subvention attribuée par la ligue ne doit pas dépasser 40 % du budget total réel, avec une dérogation à 50 % pour la première carte d'un club. Dans le cas où le total des demandes dépasse l'enveloppe budgétaire de l'année, une répartition de l'aide au prorata de ces demandes pourra être effectuée.

### Critères à prendre en compte :

- Course régionale en priorité, avec une aide ligue maximum de 40% du montant
- Nationales ou Championnats de France, avec une aide ligue de 15% du montant, et plafonnée à 1500€ pour l'ensemble de l'évènement national.
- Départementales CN, avec une aide maximum de 20%, si un reliquat de subvention subsiste.
- Carte déclarée FFCO
- Après la course afin de juger de la qualité de la cartographie

- Subvention avec un plafond du coût selon le tableau suivant.

<b>Sprint</b>	600 €
<b>MD</b>	3 000 €
<b>LD</b>	4 500 €
<b>MAJ sprint</b>	120 €
<b>MAJ MD</b>	1 000 €
<b>MAJ LD</b>	1 500 €
<b>VTT</b>	800 €

En présence de subventions d'autres organismes dépassant 50 % du coût, la formule linéaire suivante s'applique :

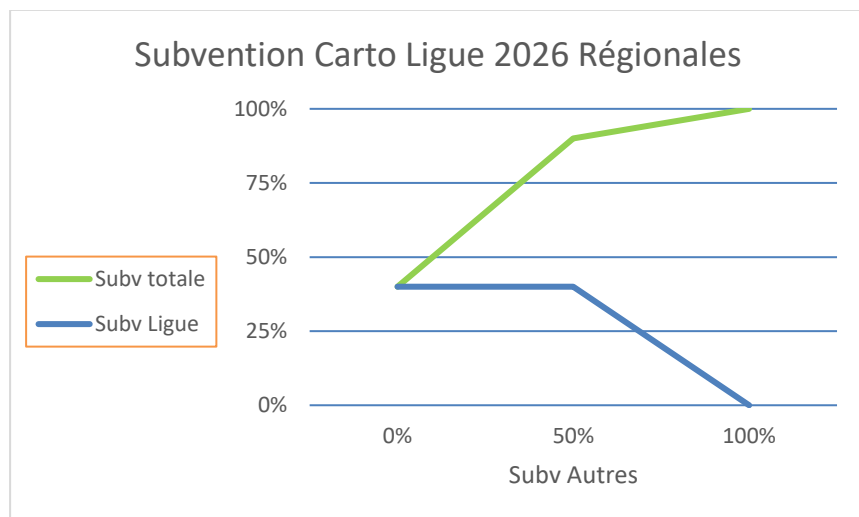
Régionales :  $SubvL = 40\% - (SubvA-50\%) \times 0,8$  (voir schéma ci-dessous)

Nationales ou CF :  $SubvL = 15\% - (SubvA-50\%) \times 0,3$

Départementales CN:  $SubvL = 20\% - (SubvA-50\%) \times 0,4$

SubvA : Taux des subventions autres

SubvL : Taux de subvention Ligue



Nota : Les factures peuvent très bien dépasser ces plafonds, si le maître d'œuvre le décide, mais ces plafonds ont vocation à assurer une certaine équité dans la répartition de la subvention Ligue.

#### IV- AIDE AUX NOUVEAUX OU PETITS (\*) CLUBS

**Aide à la cartographie de proximité** : budget global de 500€/an pour aider au financement d'une carte de proximité, à destination de nouveau club (ou par défaut d'un petit club n'ayant aucune carte de proximité)

**Petit matériel** : 50 €

(\*) Petits clubs = 20 licenciés maximum

## **V –FRAIS de DEPLACEMENT et d'HEBERGEMENT**

Les demandes doivent être accompagnées de justificatifs.

Taux de remboursement à compter du 01/01/2025 : 0,38 € par kilomètre + frais de péage et de parking éventuels.

A noter que, en cas d'option pour l'abandon du remboursement, le barème fiscal par kilomètre a

été fortement augmenté. Cf : <https://www.impots.gouv.fr/simulateur-bareme-kilometrique>

La réduction d'impôt peut être plus avantageuse. La ligue fournit enfin d'année une attestation de déductibilité fiscale pour en bénéficier.

**Formation** : Remboursement de 1/3 des frais de déplacement et d'hébergement des stagiaires.  
Remboursement de la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des formateurs.

**Séminaires et formations nationaux** : Remboursement de 1/3 des frais de déplacement des participants (hors hébergement) si non pris en charge par la FFCO

**DAR** : Remboursement des frais de déplacement (hébergement à la charge de la structure organisatrice). En cas de courses sur un week end, et si le DAR participe à l'une des 2 courses le remboursement est limité à 50% des frais de transport

**Stage jeunes**: Remboursement de 70% des frais d'hébergement des stagiaires  
Remboursement des frais de déplacement, d'hébergement et des repas des encadrants principaux.  
Remboursement des frais d'hébergement et repas des encadrants à « temps partiel », au prorata du nombre de jours où ils ont participé à une action d'encadrement.

**RDE** :

- *Organisation par la ligue, un club ou un CD de la ligue* :

Remboursement de la totalité des frais de déplacement et d'hébergement des encadrants, y compris les animateurs extérieurs à la Ligue.

Prise en charge par la ligue de 15 € par jeunes de la Ligue, et de 15€ de la FFCO, au titre de l'hébergement, plafonné par le montant des factures.

- *Organisation par une autre ligue* :

Prise en charge par la ligue de 15 € par jeunes de la Ligue au titre de l'hébergement.

**Groupe Haut Niveau (HNOcc)**: Remboursement de 50% des frais d'hébergement des stagiaires  
Remboursement de la totalité des frais de déplacement (même en cas de transport de jeunes d'autres clubs) et d'hébergement des encadrants.

**Groupe France -18ans** : Aide de la ligue de 60€/stage par jeune, sur justificatifs, plafonné à la différence entre les coûts pour la famille, aides diverses déduites (FFCO, club,...).

**Pour tous les stages jeunes : en cas de désistement tardif, l'aide ligue n'est apportée qu'en cas de force majeure, sur justificatif.**

## **VI - FRAIS D'ORGANISATION DES STAGES ET FORMATIONS**

Prise en charge par la ligue des frais d'organisation [en cas d'organisation Ligue](#).

500€ d'aide forfaitaire à un organisateur de RDE (impressions cartes incluses)

300€ d'aide forfaitaire à un organisateur de stage HNOcc (impressions cartes incluses)

500€ d'aide forfaitaire à un organisateur de Challenge des Ecoles (impressions et cadeaux inclus)  
inscriptions : 10€/jeune licencié

## **VII - COMITE DIRECTEUR :**

Remboursement des frais de déplacement (à compter du 01/01/2025 : 0,38 €par kilomètre), d'hébergement et de restauration (plafonnés selon barème FFCO), et autres frais liés aux fonctions des membres du Comité Directeur : AG Fédérale, frais postaux, etc...